

leur du témoignage d'un scélérat qui viole précisément à *la mort* le secret juré à son roi & à l'état, secret si bien fonctionné par tous les motifs divins & humains, qu'il n'a jamais été violé, que tous les efforts & artifices de la curiosité ont échoué contre la fidélité de ceux qui en étoient dépositaires. . . . Mais ne nous scandalisons pas de la prévarication de ce *gouverneur*, être parfaitement imaginaire ainsi que son délit. Notre romancier a la mal-adresse d'avouer qu'on ne peut savoir son nom, ni sa qualité, ni la demeure précise, ni rien enfin. „ Ceci, dit-il, „ va occasionner une foule de questions de la „ part des curieux des anecdotes piquantes. „ On demandera en effet quel étoit ce gouverneur du prince ? Etoit il Bourguignon, „ ou simplement propriétaire d'un château ou „ d'une maison en Bourgogne ? A quelle distance de Dijon étoit sa possession ? C'étoit „ sans contredit un homme remarquable, „ puisqu'il étoit à la cour de Louis XII, jouissant de l'intime confiance, par charge ou „ en qualité de favori du roi, de la reine & „ du cardinal de Richelieu. Le Nobilaire de „ Bourgogne pourroit-il nous dire quel personnage dans cette province disparut de la „ société après le mariage de Louis XIV, avec „ un jeune élève d'environ vingt ans, inconnu, & dont il avoit soin dans sa maison „ ou château ? Pourquoi ce Mémoire qui paroît avoir près d'un siècle de vétusté, est-il „ anonyme ? A-t-il été dicté par le moribond „ sans pouvoir être signé de lui ? Comment „ ce Mémoire est-il sorti de la prison ? Voilà